

Le Gimelois

BULLETIN MUNICIPAL N°78

DÉCEMBRE 2024



P. 3
**L'ACTION
MUNICIPALE**

P. 7
**LA VIE AU
QUOTIDIEN**

P. 13
**LA VIE
ASSOCIATIVE**

LE MOT DU MAIRE

Dans le cadre du plan d'économies de l'Etat, des ponctions conséquentes devraient être opérés sur le bloc communal. Même si nous sommes soucieux du rétablissement des comptes publics, il y a la crainte que les prélèvements prévus ou envisagés aient des effets contre productifs avec une baisse de l'investissement et une dégradation des services publics : les collectivités n'auront pour choix que des emprunts supplémentaires, ce qui endettera un peu plus les communes, ou bien des augmentations d'impôts.

Dans ce contexte de charges accrues et imposées, avec la hausse de cotisation des employeurs à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, la participation obligatoire au coût du risque prévoyance pour le personnel, la dématérialisation des transmissions des actes administratifs et documents budgétaires, la multiplication des normes, etc., les marges de manœuvre des communes vont forcément se restreindre !

En cette fin d'année, nous avons cependant quelques motifs de satisfaction. Nous avons appris très récemment et officieusement que notre commune avait obtenu le label villes et villages fleuris 3 fleurs, après la visite cet été du jury régional de Nouvelle Aquitaine, récompensant ainsi les efforts communs de la municipalité et des habitants.

D'autre part, la commune a reçu en don de la famille de Gaston VUILLIER, une dizaine des œuvres de ce peintre-illustrateur et défenseur du site des cascades. De quoi enrichir la collection de la commune qui en compte déjà une cinquantaine (voir plus loin « La vie au quotidien »).

L'hôtel-restaurant dénommé « L'Hostellerie de la vallée », au bourg, après une complète rénovation et notamment de conséquents travaux d'amélioration énergétique, est désormais prêt pour une réouverture, après bien sûr la validation réglementaire de la commission de sécurité. Un candidat à la reprise de l'exploitation est pressenti. Cela a représenté pour notre commune un investissement conséquent, certes bien accompagné financièrement par l'Etat, plusieurs collectivités et organismes, mais cet effort était nécessaire pour renforcer l'attractivité de la commune, créer des emplois et améliorer l'offre d'hébergement du territoire.

A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour 2025.

Alain SENTIER

L'ACTION MUNICIPALE

VOIRIE

Dans le cadre des travaux évoqués dans le dernier bulletin, la consultation d'entreprise a permis de retenir la société SPIE Batignolles MALET de Brive la Gaillarde, pour un montant HT de 19 168,92 €. Cette entreprise est intervenue en octobre. Le Département de la Corrèze apporte une aide financière de 6 000 € pour cette opération.



Travaux réalisés

ÉCOLES

Cantine scolaire

Avec le soutien financier de l'Etat, une tarification sociale a été mise en place pour la cantine scolaire, avec une grille tarifaire progressive qui varie de 1 € à 2,30 € le repas, en fonction du quotient familial du foyer.

Nous vous rappelons que les menus élaborés par Madame Isabelle MENEYROL, préposée à la cantine scolaire, comprennent un repas végétarien par semaine comme le suggère la réglementation et sont publiés sur le site internet de la commune.

Garderie scolaire (à l'école de la Maison-Brûlée) : 1,35 €/jour ; les horaires d'accueil sont : de 7 h 30 (7 h 15 en cas de demande) à 8 h 45 et de 16 h 45 à 19 h.

Pour la garderie du mercredi matin (7 h 30 à 12 h 30) : forfait de 5,20 €/matinée.

Transport scolaire

Nous vous rappelons que depuis 2023, les transports scolaires sont assurés par la communauté d'agglomération de Tulle sur son territoire, en lieu et place de la Région.

Retrouvez plus de détails sur www.agglo-tulle.fr. Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le service Transports et Mobilité de Tulle agglo au 05 55 20 38 05 ou par mail à transports.scolaires@tulleagglo.fr

En ce qui concerne la navette de la mi-journée entre les 2 écoles, la société CHEZE ne pouvant plus assurer ce transport, il est désormais assuré par la société FAURE (coût 69 €/jour)

Aménagements divers

Une nouvelle photocopieuse louée à la société DEMAILLY à Tulle a été installée à l'école de la Maison-Brûlée. La pose d'une étagère de 2,80 m à l'école du bourg a été commandée à l'entreprise PELISSIER de Clergoux. Quelques menus travaux se réalisent en ce moment à la cantine et à la garderie pour améliorer la circulation de l'air, car les derniers résultats de mesure du radon étaient légèrement supérieurs à la norme ; de nouvelles mesures de contrôle vont être entreprises pendant cet hiver.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Hostellerie de la Vallée

Les travaux sont quasiment achevés et réglés, c'est désormais la phase des contrôles et vérifications techniques, avant le passage de la commission départementale de sécurité.

Suite à l'annonce parue sur le site Transentreprise, plusieurs candidats à la location de l'établissement sont venus visiter l'hôtel-restaurant encore en chantier ; l'un d'entre eux est intéressé pour la reprise de l'activité ; plusieurs échanges ont eu lieu sur les modalités de gestion (type de bail), le montant du loyer, les formalités à entreprendre, la date d'ouverture, etc.

Nous reviendrons dans le prochain bulletin sur le bilan financier de cette opération.

Les partenaires financiers de cette opération :



Couverture ancien presbytère

L'avant-projet élaboré par Mme Dominique RANGEAU, architecte au cabinet TERTIO de Corrèze, s'élève à 108 200 € HT ; il prévoit une réfection de la toiture en ardoise du pays (238 m² de toiture), une isolation des combles avec platelage, le remplacement de la VMC, la pose d'un escalier escamotable.

Une déclaration préalable réglementaire sera déposée, compte tenu de la protection existante dans le Bourg. Une recherche de concours financiers pour cette opération est en cours.

Cimetière

Le projet de réfection des allées, évoqué dans le précédent bulletin, est mis en sursis, dans l'attente d'une aide complémentaire du Département.

Une concession abandonnée a été récemment reprise et nous rappelons que l'entretien des interstices entre concessions ou caveaux est à la charge des propriétaires.

Logement de l'école de la Maison-Brûlée

Un projet d'isolation par l'extérieur du logement de l'école de la Maison-Brûlée est à l'étude ; le coût de cette opération est estimé à 26 000 € HT. Des aides financières vont être sollicitées.

Stores de la mairie

Les établissements BROCH de Brive ont été chargés de remplacer les stores intérieurs de la mairie qui étaient défectueux (25 ans !), pour un coût de 2 813,72 € HT.

Programme « Eclairons demain »

Nous évoquions ce projet de rénovation de l'éclairage public dans l'avant-dernier bulletin ; la FDEE19 (Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) a depuis finalisé ses études. Le projet initialement prévu à hauteur de 104 000 € (167 luminaires à rénover) a été ramené à 85 100 € et la participation de la commune est de 22 902 € (au lieu de 28 080 €) ; le conseil municipal a validé le devis et choisi de répartir sur 7 années cette dépense, comme cela lui était proposé.

AMELIORATION ENERGETIQUE

Bilan énergétique patrimonial

Réalisé par Corrèze Ingénierie, il a été présenté aux élus et concerne le bloc de bâtiments espace culturel/mairie/cantine-école. Rappelons que le chauffage électrique de cet ensemble est alimenté depuis un compteur commun (tarif jaune) ; la clé de répartition des consommations électriques est de 74 % pour l'espace culturel, 15 % pour l'école et 11 % pour la mairie. Il ressort aussi de cet audit que les bâtiments sont bien entretenus et sont très décents.

Un bouquet de travaux est préconisé avec les estimations :

- 1 scénario mini : 27 000 € TTC hors aides (amélioration du plafond du garage pour isoler le plancher de la salle, éclairage LED école, pompe à chaleur mairie)
- 1 scénario ambitieux : 135 000 € TTC hors aides (même chose que 1er scénario + abaissement plafond salle polyvalente et de la salle de classe + pompe à chaleur salle polyvalente + salle de classe + ENR salle polyvalente)

TOURISME ET PATRIMOINE

Aménagement stationnement au Bourg

Après accord de la CDNPS (commission départementale de la nature et de la protection des paysages) et validation du Ministère, la pose de la passerelle (14 mètres de long) a été menée à bien en septembre dernier. Rappelons qu'elle a été réalisée par l'entreprise CMC de Seilhac, avec le concours de la société CHEZE Christian de Corrèze, pour un montant HT de 25 175 €. Quelques petits travaux complémentaires sont en cours pour finaliser cet aménagement qui a été soutenu financièrement par l'Etat, le Département et Tulle'Agglo.



Site Natura 2000

Après consultation des collectivités territoriales concernées, la commune a été désignée pour continuer à assurer le portage du site « Vallée de la Montane vers Gimel les Cascades », avec le maire comme président du Comité de pilotage.

Pour l'animation du site, pour la période 2024-2026, le conseil municipal a retenu la proposition du CPIE de la Corrèze, seul organisme à avoir répondu à la consultation, pour un montant de 10 120 € (subvention de l'Europe : 80 % au titre du FEADER).



PLAN LOCAL D'URBANISME

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le précédent bulletin, la consultation du document établi par les PPA (personnes publiques associées) a été retardée, le rapport environnemental définitif élaboré par le bureau RURAL CONCEPT de Cahors n'ayant pas été transmis à temps. Par conséquent, l'enquête publique ne pourra avoir lieu qu'en 2025.

DIVERS

Personnel communal

Le contrat de Madame Marie-José GRENADIN, animatrice périscolaire, a été prolongé de trois années, à compter du 1er septembre dernier. A compter du 1er janvier 2025, il y a obligation pour les collectivités de participer au coût du risque prévoyance pour le personnel. Les élus ont décidé de souscrire à un contrat collectif avec la MNT (Mutuelle nationale territoriale), par l'intermédiaire du CDG19, avec une adhésion facultative des agents. Le conseil municipal a fixé un montant de participation à hauteur de 7 €/mois pour les employés qui adhèrent (ce montant pourra être amplifié ou modulé par la suite).

Création des zones FRR (France Ruralités Revitalisation)

Notre commune est désormais intégrée dans ce nouveau dispositif, mis en place le 1^{er} juillet dernier, qui remplace les zones de revitalisation rurale (ZRR) qui deviennent au 2024 des zones France Ruralités Revitalisation (FFR). Ce zonage ouvre droit, entre autres, à des exonérations fiscales et sociales pour les entreprises qui s'implanteront sur le territoire communal.

Pollution de la Montane

Plusieurs épisodes similaires de pollution de la rivière la Montane ont été constatés de fin juillet à début septembre. Les interventions successives de l'OFB (Office français de la biodiversité), de la DREAL (Direction régionale de l'Equipement, du Logement et de l'Environnement), du SDIS n'ont pas permis d'identifier l'origine de ce phénomène ; la seule certitude est que l'entreprise incriminée lors de précédentes pollutions n'est cette fois-ci pas responsable. Depuis, une réunion présidée par le Préfet de la Corrèze a été organisée avec les différents acteurs. Il a été décidé, compte tenu des enjeux attachés à cette rivière et des activités à risque présentes dans le secteur, que toutes les alertes notamment des riverains devaient être adressées au SDIS, les services compétents devaient intervenir sans délai, des prélèvements devaient être réalisés dans la mesure du possible en vue d'analyses.

Forêt de Chadon

En vue de mettre en sécurité le site sur le plan sanitaire, l'ONF (Office national des forêts) préconise en 2025 des coupes d'arbres dépérissants, qui se feront dans le cadre d'éclaircies et non pas de coupes rases. Les bois seront vendus après consultation d'entreprises par l'ONF.

TULLE'AGGLO

Déchets ménagers

Le retard de livraison des camions-grues décale d'au moins une année la mise en place des nouvelles modalités de collecte. En ce qui concerne les 10 points d'apport volontaire (PAV) disséminés sur le territoire communal, à noter que le Département n'est pas favorable à l'implantation prévue à la Gare (en bordure de la RD 53), pour des raisons de sécurité. Après échange avec les services de Tulle'Agglo, il sera déplacé en haut du village de Mars (au départ de la VC desservant les pavillons locatifs de Polygone). Par ailleurs, le premier point d'apport volontaire installé sera prochainement celui du Bourg (près de la mairie) et sera semi-enterré ; mais il sera verrouillé et donc inutilisable pour l'instant, ne pouvant être collecté que par la nouvelle génération de camions-grues. Les commissions de travail mises en place au sein de l'Agglomération réfléchissent actuellement à la mise en place d'un service spécifique pour les personnes seules à mobilité réduite, à la future tarification qui comprendrait une part fixe et une part variable, à la facturation des déchets ménagers des collectivités et des associations, sans oublier ceux des touristes qui ne sera pas simple à traiter.

Rappel : le principal objectif est de réduire le volume d'ordures ménagères incinérées, afin de maîtriser les coûts qui augmentent. La solution est de trier, composter, optimiser la collecte et permettre à tous de ne pas augmenter, voire de diminuer sa facture.

SYNDICAT DU PUY DES FOURCHES

Construction d'une station de pompage à Orliaguet

Les travaux sont en cours ; en parallèle, l'entreprise MIANE et VINATIER de Malemort est chargée de poser une conduite le long de la RD53, en provenance de la commune de Bar, puis le long de la RD 1089, en direction de la Gare de Corrèze ; ces travaux ne sont toujours pas achevés. La circulation routière est aussi perturbée depuis plusieurs mois dans ce secteur.



LA VIE AU QUOTIDIEN

LES AGAPES DES AÎNÉS

Le traditionnel repas annuel offert aux aînés par la municipalité aura lieu le dimanche 29 janvier 2025.

DES ŒUVRES DE GASTON VUILLIER REJOIGNENT SA COMMUNE D'ATTACHE

Le 24 juillet dernier a eu lieu, à la mairie, une cérémonie au cours de laquelle Mme Monique VUILLIER, la veuve d'un des arrière-petits-fils du célèbre illustrateur-peintre, voyageur et ethnographe Gaston Vuillier, a fait don à la commune de plusieurs œuvres et photographies de l'artiste. Rappelons que ce dernier s'est installé au bourg de Gimel, à la fin du 19^{ème} siècle, a aménagé les rives des cascades pour permettre aux visiteurs de les découvrir au plus près, et surtout a combattu avec succès des projets industriels qui visaient à dériver les eaux de la rivière pour produire de la force hydraulique.

Gaston Vuillier a produit, tout au long de sa carrière faite de voyages et de rencontres, des centaines de dessins, aquarelles, peintures à l'huile, etc... dont une grande partie a contribué à illustrer de nombreuses revues parisiennes de l'époque (Le Monde illustré, le Tour du Monde, le Magasin pittoresque, etc.) ; plusieurs musées de France en possèdent, notamment celui de Tulle. Les œuvres données à la commune de Gimel les Cascades rejoindront la collection qu'elle possède déjà sur cet artiste attachant, dans la perspective de l'aménagement d'un espace muséographique.

Au cours de cette remise, à laquelle assistaient plusieurs élus et la présidente des « Amis de Gimel » Henriette Vinatier, le maire Alain Sentier a exprimé à Madame Monique VUILLIER sa profonde gratitude pour sa générosité envers la commune d'attache de Gaston Vuillier.



UNE DISTINCTION DE LA FONDATION D'ENTREPRISE DU CRÉDIT AGRICOLE

La commune de Gimel les Cascades, suite à sa participation au concours de la Fondation d'entreprises du Crédit Agricole, a été distinguée, pour les travaux de valorisation des jardins et du parc du castel Vuillier, au Bourg. Récemment, au cours d'une sympathique manifestation qui réunissait plusieurs conseillers municipaux et des représentants de la caisse locale du Crédit Agricole, notamment le président Jean-Luc Lacroix et la directrice de l'agence de Tulle Estelle BEDIA, le maire Alain Sentier a reçu symboliquement un chèque de 15 000 €.

Ce prix récompense une réalisation de près de 430 000 € HT., qui participe au développement du tourisme et à l'attractivité du territoire.



LA VIE AU QUOTIDIEN

VISITE DE CONTRÔLE POUR LE JURY RÉGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le 25 juillet dernier la commune a reçu, pour une visite de contrôle, le jury régional des villes et villages fleuris de Nouvelle-Aquitaine, en présence de plusieurs élus et de l'employé communal Mikaël RAYNAL. Le jury a pu apprécier, durant deux heures trente, les efforts accomplis tant par la municipalité que par les privés et les commerces. Ils ont admiré le site du bourg et ont écouté avec attention les explications données au niveau des moyens engagés sur les espaces verts, le patrimoine arboré et le fleurissement. Les études et projets en cours ont été abordés ainsi que l'implication de la commune dans le développement durable. Rappelons que la commune a obtenu le label avec une fleur en 2017, puis une deuxième fleur en 2021. Le verdict du jury sera rendu en décembre prochain.



MADY REBUISSON: UNE NAGEUSE EXEMPLAIRE RÉCOMPENSÉE LORS DU FORUM DES ASSOCIATIONS À ÉGLETONS

Le samedi 7 septembre 2024, lors du traditionnel Forum des Associations d'Égletons, Mady REBUISSON, nageuse compétitrice et doyenne du club des Rascasses de Ventadour, a été mise à l'honneur par la mairie d'Égletons pour ses résultats obtenus lors de la saison passée. Licenciée au club des Rascasses depuis trois ans, Mady incarne à la perfection les valeurs de persévérance et de passion pour la natation. Bien qu'elle soit la doyenne des compétiteurs du club, elle a su faire preuve d'une détermination et d'un esprit de compétition impressionnantes, participant activement à de nombreuses compétitions tout au long de la saison. Ses efforts ont porté leurs fruits, puisqu'elle a décroché plusieurs podiums dans sa catégorie d'âge. Grâce à son engagement, Mady REBUISSON est devenue une véritable source d'inspiration pour les plus jeunes, démontrant que le sport n'a pas d'âge et que la passion peut nous mener loin, quel que soit notre parcours. Le club des Rascasses a également exprimé sa fierté de compter Mady parmi ses licenciés, soulignant son influence positive au sein du groupe. Félicitations à Mamie Mady REBUISSON pour cette belle reconnaissance, fruit de ses efforts et de son amour pour la natation. Nul doute que la prochaine saison sera tout aussi prometteuse pour cette nageuse d'exception.

Les Rascasses de Ventadour



COMMUNIQUÉ DE L'ANACR : LA MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE EN ACTION.

L'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (ANACR) est une association reconnue d'intérêt général. Elle est administrée par un conseil national et elle est organisée en comités départementaux qui sont eux-mêmes constitués de comités locaux. Ainsi, notre commune relève du comité du plateau des étangs. La vocation de l'ANACR est de perpétuer et valoriser la mémoire de celles et ceux qui ont dit non au fascisme et à la barbarie nazie durant la deuxième guerre mondiale. C'est pourquoi l'ANACR en général et le comité du plateau des étangs en particulier effectuent en permanence un travail de recherche historique qui aboutit à la mise en place d'un parcours de mémoire de la résistance sous la forme de panneaux d'information installés dans les communes du plateau. D'autre part, l'ANACR poursuit son action afin de transmettre cette mémoire collective aux générations futures de manière à ce qu'elles aient conscience des souffrances et des sacrifices des résistants afin que plus jamais nous ne revivions sous la férule fasciste. C'est pourquoi l'ANACR ne cesse de proclamer son attachement indéfectible aux valeurs républicaines. Il va de soi que pour poursuivre son travail de transmission de la mémoire de la résistance de génération en génération, l'ANACR a besoin de renouveler ses effectifs et ses capacités de réflexion et d'action collective.

Pour tout renseignement : g.veysset@orange.fr tél : 05 55 93 18 60 ou 06 07 95 63 34.

HORAIRES D'OUVERTURE

DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE (☎ 05.55.21.25.33)

- Lundi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 18 h 30
- Mardi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 18 h 30
- Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 16 h 00
- Samedi : de 10 h 30 à 12 h 30 (permanence de Monsieur le Maire).

DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (☎ 05.55.21.28.40)

- du lundi au vendredi inclus : de 14 h à 16 h 30,
- le samedi : de 10 h 00 à 12 h 00.

EAU POTABLE

Contrairement aux décisions votées en 2020 concernant l'harmonisation tarifaire qui devait aboutir à un tarif unique en 2026, le conseil du Syndicat des Eaux des Deux Vallées lors de sa dernière réunion, a voté à la majorité le tarif de l'abonnement 2025 identique pour l'ensemble des communes qui composent le syndicat. Ce montant est fixé à 116 € H.T. pour l'année 2025. Le tarif de l'eau consommée en 2025 et facturée en 2026 sera voté au cours du premier trimestre 2025. Pour joindre le syndicat des eaux des 2 vallées (horaires de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi) pour des questions autres que techniques : Tél. 05 55 26 21 60.

Pour tout problème technique en dehors de ces horaires, veuillez contacter le numéro d'astreinte qui figure sur votre facture.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rappel : pour tout problème technique ou de gestion des abonnés : tél 05 55 20 54 08 ; en cas d'urgence au cours des nuits, des week-ends et des jours fériés : tél d'astreinte 06 48 90 34 79

ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR

Les habitants de notre commune peuvent contacter **Mme VALADAS** à la Maison des Services Départementaux. Elle peut être jointe à son secrétariat au **05 55 93 73 17**.

CORRÈZE AUTONOMIE (REPLACE LES INSTANCES D'AUTONOMIE)

- Vous êtes en **perte d'autonomie** (temporaire ou définitive), en **situation de handicap** (quel que soit votre âge) ou **aidant(e) familial(e)** d'une personne âgée ou handicapée
- Vous avez besoin **d'une information générale** sur une question **liée à l'autonomie**, d'organiser votre **maintien à domicile** ou celui d'un proche (aide à domicile, portage de repas, téléassistance...), d'une **écoute bienveillante** et d'un **accompagnement administratif** adaptés à votre situation (dossier APA, PCH, ...)

Pour plus d'informations ou être accompagné(e) contactez le **05 55 19 19 19** (numéro unique, 24h/24h et 7j/7) ou **correzeautonomie@correze.fr**

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Sandrine BAATARD à la Bachellerie
05 55 93 80 14 ou 06 82 56 31 80

Emilie SOLEILHAVOUP à Vieillemarette
05 55 26 13 18 ou 06 76 54 72 53



ETAT CIVIL (DEPUIS LA PARUTION DU DERNIER BULLETIN, SOIT DÉCEMBRE 2023)

NAISSANCE :

6 juillet 2024 : Samaël COMBE à la Bitarelle

4 novembre 2024 : Keyana ASSOUMANY à Touzac

MARIAGE :

22 juin 2024 : Aurélien BACHELLERIE et Stéphanie FALCAO domiciliés à Orliaguet de Gimel.

DÉCÈS :

16 juin 2024 : Denise DUBOIS née REBEYROTTE, 87 ans, domiciliée à la Gare

29 juillet 2024 : Rémy FALGOUX, 74 ans, domicilié les Gouttes

INHUMATIONS (DÉCÈS HORS COMMUNE) :

11 juin 2024 : Marcel GRANDE, 97 ans, domicilié à Tulle

3 juillet 2024 : Ginette GIBIAT, 86 ans, domiciliée à Brive la Gaillarde

1^{er} octobre 2024 : Léon BORDAS, 92 ans, domicilié à Uzerche (anciennement aux Cayres de Gimel),

4 octobre 2024 : Léon GIBIAT, 94 ans, domicilié à Corrèze, (anciennement à la Chassagnade de Gimel).

FRANCE SERVICES CORRÈZE

Un espace France Services, porté par La Poste, est ouvert place de la mairie à CORRÈZE les lundi, jeudi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, le mardi de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 16h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

Avant de vous y rendre vous prendre rendez-vous au 05 55 20 35 78 ou par mail : correze-19@france-services.gouv.fr.



URBANISME (depuis le dernier bulletin)

Permis de construire :

- Construction appentis sur abri existant :
 - le 12 septembre 2024, M. DE ALMEIDA Antoine à la Maisonneuve

Déclaration préalable :

- Construction d'un Poste Transformation HTA/BTA :
 - le 7 juin 2024, FDEE 19, au Bourg
- Rénovation couverture :
 - le 20 juin 2024 : M. KUBICKI Théo, à La Bachellerie
- Construction d'un carport :
 - le 12 août 2024 : M. PONS Laurent, au Breuil
- Sécurisation périphérique d'une infrastructure militaire par le remplacement de la clôture intérieure, du portail et la mise en place de bornes escamotables : le 23 octobre 2024, USID de Brive, à la Gare
- Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée : le 22 novembre 2024, Mme VIGNAL Frédérique, à la Maisonneuve

Depuis le 1^{er} janvier 2022, a été mise en place la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.). Désormais un pétitionnaire peut déposer son dossier par messagerie électronique au lieu de le déposer en mairie (adresse mail : mairie.gimellesscascades@wanadoo.fr). Attention, le dépôt en ligne n'est pas une obligation.



DONS ET QUÊTES

Depuis le dernier bulletin, nous avons enregistré des dons pour la Caisse des Ecoles, d'un montant de 146,00 €, provenant de dons de particuliers et de la quête du mariage Bachellerie-Falcao.

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce service dépend de TULLE'AGGLO.

Contact : Z.A. de la Geneste 19460 Naves

Téléphone : **05 55 20 93 10** - Email : gestiondesdechets@tulleagglo.fr

Déchetteries les plus proches : Tulle-zone de Mulate (fermée le jeudi)

tél 06 16 13 27 92 et Corrèze-Le Roc Blanc (fermée le mardi et le jeudi) tél 06 23 11 25 92.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Une collecte « au porte à porte » sera assurée le lundi 20 et le mardi 21 janvier 2025 par les employés communaux.

ATTENTION !

- pour des raisons pratiques que chacun doit comprendre, il est impératif de déposer dès le dimanche 19 janvier au soir vos encombrants. Les employés communaux ne peuvent pas indéfiniment circuler dans la commune pour ramasser ça et là des objets surgis tout à coup ;
- à la demande de TULLE'AGGLO, ne seront pas collectés tout type de pneumatiques, les déchets toxiques ou dangereux, les gravats, le plâtre, les déchets verts, les déchets électroniques et électroménagers (ces produits doivent être directement traités en déchetterie ou par des filières spécialisées).

DIVAGATION D'ANIMAUX

Nous vous rappelons que cette divagation est interdite. C'est notamment le cas pour les chiens pour lesquels nous recevons, en mairie, de nombreuses doléances. Nous vous invitons à faire preuve de civisme et vous rappelons que votre responsabilité est engagée en cas de préjudices causés par vos animaux.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Nous vous rappelons qu'il existe un arrêté préfectoral, consultable en mairie, réglementant le brûlage des végétaux et l'usage du feu. Globalement, le brûlage est interdit, mais avec quelques dérogations.

CAMBRIOLAGES

Comment se protéger ?

Quelques conseils simples :

- ne pas laisser entrer les inconnus et démarcheurs non annoncés, demander une carte professionnelle aux agents se réclamant d'une agence (EDF, GDF, télécom...);
- en cas de cambriolage, ne toucher à rien et prévenir aussitôt la gendarmerie en composant le 17.



Portes et fenêtres...

- fermer portes et fenêtres, même pour une courte période ;
 - > ne pas hésiter à renforcer les ouvrants les plus accessibles et les accès annexes (cave, garage...);
 - > équiper les baies vitrées (très vulnérables aux intrusions) de verrous simples ou à clés.



Clés...

- ne pas laisser les clés sous un paillasson, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleurs...
 - > remettre ses clés à une personne de confiance ;
 - > ne ranger pas vos clés de voiture à des endroits évidents des voleurs (porte-clés derrière la porte ou dans l'entrée) pour éviter les « home-jacking ».

En cas d'absence...

- ne pas laisser la porte du garage ouverte sans voiture ;
- ne pas laisser le courrier s'accumuler (le faire relever ou conserver à la poste) ;
 - > éviter que le domicile soit plongé dans le noir dès le crépuscule (programmateurs d'éclairage ou d'appareils électriques) ;
 - > demander à un voisin ou une personne de confiance de porter une attention vigilante à votre domicile (absence de plusieurs jours).

Les abords de la maison...

→ Faire

- entretenir la végétation de façon à ce que l'habitation et notamment les accès restent visibles depuis la rue ;
 - > équiper les abords de l'habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

→ Ne pas faire

- ne pas laisser d'outils à l'extérieur qui pourraient aider les malfaiteurs à entrer (tournevis, échelle, outils de jardinage...) ;
 - > éviter de signaler les absences sur les réseaux sociaux ou répondeurs téléphoniques.

Contribuer à la sécurité de votre quartier :



- signaler les véhicules ou individus pouvant faire du repérage au « 17 » en donnant les éléments d'identification (marque, type, couleur, immatriculation, tenue vestimentaire...).

Votre brigade de gendarmerie est joignable aux coordonnées suivantes :

Brigade Territoriale Autonome

15, rue de Botte - 19000 TULLE - 05 55 21 51 11 ou 17

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DÉFENSE ET RESPECT DU PAYS DE GIMEL (DRPG)

Depuis notre tribune parue dans ce bulletin en juin 2024, plusieurs événements se sont produits liés à la rivière La Montane. Le sort de ce cours d'eau est l'une de nos principales préoccupations, depuis des années. Que deviendrait notre village, sans cette rivière et les cascades qu'elle alimente ?



Le 18 juin 2024, la Cour de Cassation a validé notre combat en rejetant sèchement le pourvoi en cassation que la société Eyrein Industrie avait formé contre la décision de la Cour d'appel de Limoges l'ayant reconnue coupable de la pollution gravissime d'août 2018. Les défaillances de cette société, qui avait manqué à tous ses devoirs envers l'environnement, sont ainsi définitivement reconnues.

Malheureusement, en juillet, août et septembre 2024, la rivière a encore souffert. A 6 reprises, des mousses abondantes se sont formées sous les yeux des Gimelois et des touristes, lesquelles ne pouvaient s'expliquer par des phénomènes naturels. Hélas, les services de l'Etat, pourtant alertés très vite par les riverains (dont plusieurs adhérents de DRPG), ont tardé à intervenir et n'ont pas procédé aux analyses approfondies qui auraient permis d'objectiver ces nouvelles pollutions. Ils n'ont pas plus été capables de localiser l'origine de ces sinistres.

Un constat d'impuissance qui ressortait d'une rencontre en préfecture le 17 octobre dernier. Pour une fois, une réunion de travail présidée par le Préfet était consacrée à notre rivière. Ce seul fait est positif, mais il faut reconnaître qu'il a accouché d'une souris...

Il faut ouvrir les yeux : La Montane est un cours d'eau en danger. Avec elle, la réputation, l'attractivité touristique et commerciale de Gimel les cascades. Or les politiques suivies jusqu'ici n'ont pas empêché la dégradation de son état de santé. Comment croire que la reconduction pure et simple de méthodes ayant débouché sur un échec si manifeste va améliorer la situation ?



Il est temps de sortir des interventions superficielles, intermittentes, plombées par la multiplicité des services concernés et l'absence de partage des informations. Nous proposons la mise en place d'un dispositif spécifique à tout le bassin de La Montane, ancré localement et permanent. Il associerait tous les partenaires concernés (riverains, agriculteurs, entreprises, communes et « Tulle Agglo », avec bien sûr les associations mobilisées sur le sujet (associations de pêcheurs et DRPG). La première chose à faire serait peut-être d'élaborer une Charte de connaissance, de protection et de valorisation de La Montane.

Celle-ci constituerait un point de repère public. Elle permettrait de stimuler des actions consensuelles et concrètes, d'entourer la rivière des soins constants qu'elle réclame, de prévenir les pollutions et de mieux faire connaître (et donc aimer) cette magnifique rivière.

Pour l'instant, l'Etat, qui pourrait favoriser cette démarche, ne nous entend pas. La tentation de la routine est forte. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux, s'agissant d'un cours d'eau qui revêt une importance mémorielle (cf. les combats salvateurs de Gaston Vuillier) et doit rester (ou redevenir) un joyau de la biodiversité corrézienne. DRPG s'emploiera à faire bouger les choses. Avec esprit de suite et détermination.

Notre dernière assemblée générale, le 28 septembre dernier, a permis de faire le point sur tous les dossiers suivis par l'association (Ruffaud, problèmes multiples posés par le site d'enfouissement des déchets amiantés sur Saint Martial de Gimel, etc.). Nos débats étaient animés, documentés et enrichissants. Ils nous donnent confiance pour l'avenir.

Nous avons besoin de votre soutien. Adhérez à DRPG, rejoignez ainsi les sentinelles civiles dont ce pays a besoin pour rester un lieu de beauté, de tranquillité, où l'harmonie entre la nature et les hommes est préservée.

Pour joindre DRPG, écrire à : lecridegimel@gmail.com

Par voie postale : DRPG, 5 route de Braguse, 19800, Gimel les cascades

Voir aussi notre Blog : <http://assdefensegimel.over-blog.com/>

DES NOUVELLES DU GAP (GROUPE ACTION POÉTIQUE)

Un peu de poésie ça ne peut pas faire de mal !

Voilà un Haiku, poème japonais, très bref et sans rime, pour célébrer l'automne :

Brumes dans la vallée
Chute de feuilles tourbillonnantes
Ecoute la pluie d'or

Ecouter, savourer, méditer, c'est ce qu'ont fait la vingtaine de personnes présentes lors de la première soirée de notre café poésie le 7 septembre qui s'est déroulée à Harmonie du monde où nous avons été accueillis par Yves et Margaux.



Poésies longues, courtes, légères ou graves, à une ou plusieurs voix, entrecoupées de textes mis en musique par Emmanuel MICHEL ont été partagées ce soir-là.

Une nouvelle soirée aura lieu au printemps lors de la sortie de notre prochain bulletin, le sixième, qui aura pour thème « Maisons ».

Si vous voulez adhérer, écrire pour la prochaine publication, vous pouvez nous contacter sur le mail de notre association : gapgimel@gmail.com

Et pour ceux qui préfèrent la voie postale : 1 mars 19800 Gimel les cascades

La présidente, Nicole TERT

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

L'Assemblée générale de l'Association Culture et Loisirs de Gimel les Cascades s'est tenue le samedi 12 octobre 2024 sous la présidence de Francine Lescure, suivi du traditionnel repas au Relais Saint-Jacques.

Le bilan financier présenté par la trésorière adjointe, Mireille CIPRIEN a été approuvé à l'unanimité.

La composition du bureau a été modifiée. Elle est actuellement la suivante :

- Présidente : Francine LESCURE – Vice-président : Roland DUBOIS
- Trésorière : Geneviève BOURGEOIS - Trésorière adjointe : Mireille CIPRIEN
- Secrétaire : Dominique BOURGEOIS - Secrétaire adjoint : Jean-Pierre FAURE



Au vu du bilan financier, il a été décidé d'augmenter les tarifs, à savoir : cotisation annuelle 15 €, yoga 110 € pour l'année.

Les randonnées pédestres ainsi que les séances de yoga ont repris depuis le mois de septembre.

Les séances de yoga ont lieu le lundi à 18h30 et le jeudi à 18h15 et 19h30. L'atelier « Ecriture » encadré par Nicole TERT comptant 5 adhérents a lieu une fois par mois de 18h00 à 20h00.

Les dates des prochaines manifestations sont les suivantes :

- Soirée galettes le 11 janvier 2025
 - Soirée crêpes le 1er février 2025
 - Brocante le 23 mars 2025
- Le voyage « Authentique Aveyron » aura lieu du 06 au 08 juin 2025.

C'est avec plaisir et bonne humeur que nous nous retrouverons lors de ces différentes manifestations, en attendant nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

ASSOCIATION LES AMIS DE GIMEL

Le temps passe inexorablement.... en fin d'année, il faut en faire le bilan et surtout se projeter dans la suivante. Les Amis de Gimel, comme d'habitude ont su se mobiliser en proposant au public deux expositions sur les mois d'été (respectivement 681 et 1672 visiteurs) et une balade contée avec les bénévoles du Son et Lumière.



La troupe de Théâtre « Les Gimel Comédies » est au travail, la nouvelle pièce « Tempêtes à la gare », écrite par Patricia BOIS, sera présentée au public de Gimel, à l'espace culturel, le samedi 15 et le dimanche 16 Février 2025. Ensuite sont prévues d'autres représentations sur d'autres communes. Nous remercions une nouvelle fois les 6 comédiens et les deux techniciens pour leur engagement. A l'heure de la mise sous presse de ce bulletin, le marché de Noël aura eu lieu, cette année il sera un peu plus important en nombre d'exposants. Nous sommes quasiment prêts. Il nous faut une bonne météo pour accompagner le public.

Alors pour 2025, qu'avons-nous prévu ?

Nous avons décidé lors de notre conseil d'administration du 8 Novembre de créer au sein de l'association, une section « Les amis de Gaston VUILLIER », qui aura pour objectifs :

- de contribuer à faire mieux connaître la vie, l'œuvre et la personnalité de Gaston VUILLIER,
- d'organiser ou de s'associer aux manifestations culturelles, musicales, théâtrales le mettant en jeu.

Au mois de juillet dernier, sa famille a fait don à la commune de Gimel de plusieurs de ses œuvres. Nous allons donc consacrer l'exposition du mois de Juillet 2025 à Gaston VUILLIER, en mémoire de ce peintre qui a tant œuvré pour la protection du patrimoine de Gimel, d'autant qu'il y aura 110 ans qu'il est décédé.

Au prochain numéro du Gimelais, nous vous communiquerons les dates des manifestations pour l'année 2025.

JOYEUSES FÊTES DE NOËL et de FIN D'ANNÉE A TOUTES ET A TOUS.

Le bureau

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN

Le 22 octobre dernier a eu lieu notre assemblée générale, sous la présidence de Roger REBUISSON. Après la présentation des activités de l'année écoulée, celui-ci a souligné que l'amicale voit ses effectifs fondre d'année en année ; il n'y a désormais plus que 11 adhérents en comptabilisant quelques veuves d'anciens camarades.

Le trésorier Marcel SOULARUE a ensuite présenté le bilan comptable de l'année écoulée qui se solde par un léger déficit. Le bureau a été maintenu pour l'année à venir, à savoir : Roger REBUISSON, président; Jean-Pierre GAILLARD, vice-président; Marcel SOULARUE, trésorier; Marcelle SCHWERZIG, secrétaire.

Pour terminer, quelques détails sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre ont été abordés.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE GIMEL

Voici les dernières manifestations de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Gimel, pour l'article du Gimelais :

Voyage à l'aquarium du Bugue – 1 juin 2024 :



Le samedi 1 juin 2024, les élèves des écoles de Gimel ont eu la chance de participer à une sortie scolaire inoubliable, organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE). Ce voyage a emmené les enfants à l'Aquarium du Bugue, un lieu magique où la nature se dévoile sous ses plus belles formes aquatiques.

L'Aquarium du Bugue, situé en Dordogne, est l'un des plus grands aquariums privés de France. Ce lieu, qui abrite plus de 6 000 poissons issus de diverses régions du monde, est le cadre idéal pour sensibiliser les jeunes à la préservation des écosystèmes aquatiques et à la biodiversité. Les élèves ont pu y découvrir des espèces fascinantes telles que les poissons tropicaux, les requins, les méduses et les tortues marines.

Dès leur arrivée, les enfants ont été plongés dans un univers sous-marin captivant, grâce à des bassins géants et des tunnels de verre permettant une immersion totale. Grâce à des animations interactives, les enfants ont appris de manière ludique les particularités de chaque espèce et les enjeux de la protection des milieux aquatiques.

Fête des écoles – 29 juin 2024 :

Le 29 juin 2024, les élèves des écoles de Gimel ont brillamment clôturé l'année scolaire lors de la traditionnelle Fête des Écoles, un événement très attendu qui a réuni élèves, familles et enseignants dans une ambiance joyeuse et festive. Comme chaque année, les élèves ont offert un spectacle à leurs proches, et l'APEEG a tenu à marquer l'occasion en offrant des cadeaux aux élèves qui quittent l'école pour le collège, ainsi qu'aux nouveaux arrivants en grande section. Une journée riche en émotions et en souvenirs !



La fin de journée s'est soldée par un repas préparé par l'APEEG



Assemblée générale de l'APEEG – 23 septembre 2023 :

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le vendredi 13 septembre à l'espace culturel de Gimel.

Le Président a remercié les parents d'élèves, M. le Maire et son adjointe, d'être venus à l'assemblée générale de l'APEEG. Après la présentation du rapport moral de l'année écoulée, il a rappelé la participation financière de l'association à différentes activités des écoles de Gimel les Cascades.

Le bilan comptable présentée par la trésorière, s'est soldé par un excédent sur l'exercice 2023 -2024, qui vient conforter la bonne situation financière de l'association.

La composition du bureau pour l'année 2024-2025 :
 Président : SAUVIAT Ludovic,
 Président adjoint : DE SAINT POL Mélanie,
 Trésorier : GALANT Franck,
 Trésorière adjointe : FLEYGNAC Aurélie,
 Secrétaire : BARBOT Sylvain
 Secrétaire adjointe : PALAGOS Sophie.



Belote – 3/11/2024 :

Le 7^{ème} concours de belote de l'APEEG a réuni une quarantaine d'équipes en ce dimanche. Une salle bien remplie, a donné lieu à de nombreuses parties de cartes dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Tous les participants sont repartis avec un lot.

Manifestations à venir pour 2023-2024 :

- Participation au marché de Noël : 1 décembre 2024,
- L'Arbre de Noël : le Samedi 14 Décembre 2024,
 - Un loto : le Samedi 1 Mars 2025,
- Concours de Pétanque : Mai 2025,
 - Voyage scolaire : Juin 2025,
- Fête des Ecoles : 21 Juin 2025.

L'APEEG



PÉTANQUE DES CASCADES

Un nouveau président pour « La Pétanque des Cascades »

L'assemblée générale de La Pétanque des Cascades a eu lieu le 18 octobre dernier, sous la présidence de Laurent Borie. Il a tout d'abord remercié les sponsors de l'association, tout comme les bénévoles qui ont œuvré à la bonne marche des différentes manifestations. La présentation du bilan moral a permis de rappeler la participation remarquée du club à différents concours, notamment les championnats de la Corrèze, la coupe de la Corrèze, la coupe de France, les championnats inters-clubs. Le club de Gimel a eu globalement d'assez bons résultats sportifs et comptait 42 licenciés dont 9 femmes.



Le trésorier Jean-Noël MENEYROL a ensuite présenté le bilan de l'année écoulée qui se solde par un très petit excédent. Toutefois, la situation financière globale reste très satisfaisante. Après l'adoption des comptes par l'assemblée, il a été procédé à l'installation du conseil d'administration, puis au renouvellement du bureau. Tout en restant au sein du conseil d'administration, M. Laurent Borie a fait part de son souhait de quitter la présidence, pour des raisons professionnelles. Le nouveau bureau se compose désormais ainsi : président, M. Philippe BURTIN ; vice-présidente, Mme Jacqueline JUIN ; trésorier, M. Jean-Noël MENEYROL ; trésorière adjointe, Mme Geneviève BLONDET ; secrétaire, M. David DESAIX ; secrétaire-adjointe, M. Patrick BLONDET.



Pour terminer, le secrétaire David Desaix a évoqué la saison à venir avec les championnats en perspective. Un repas au restaurant « Le Relais Saint-Jacques » à la Bitarelle a clôturé cette assemblée générale.

CLUB « LES CASCADOUS »

Notre assemblée générale s'est déroulée le 26 novembre dernier en présence de nombreuses personnes, le club affiche un bilan satisfaisant avec un nombre d'adhérents à 100 pour l'année. Nous invitons les jeunes retraités ou pas à venir nous rejoindre.

La cotisation pour l'année 2025 reste à 20 euros et doit être réglée au 31.12.24

Les activités proposées obtiennent toujours un certain succès.



Notre Conseil d'Administration compte désormais 26 membres : Démission de notre trésorier Michel JOLY et notre trésorier adjoint Jean Luc SAKEZYN. Encore merci beaucoup à eux pour leur implication au club depuis ces 15 dernières années.

Le bureau du Club se compose ainsi :

Présidente : Marie-Claude TOURNEIX

Vice-Président : Raymond BACHELLERIE

Trésorière : Lisette NOILLAC

Trésorière adjointe : Nicole NEUVILLE

Secrétaire : Marie-Claude GORSE

Secrétaire adjointe : Isabelle FAYE

Bienvenue aux nouvelles élues !

Le CA s'est réuni afin de décider du planning des activités pour l'année 2025

Ci-dessous le détail :

- Le 07 janvier 2025 : galettes des rois à 15 heures
- Le 06 février 2025 : Repas Farcidures à « L'Entracte », avec Tombola

Courant février ou mars une journée cabaret : soit New Palace, soit Cabaret Gaillard

- Le 15 mars 2025 : Loto avec premier lot un bon d'achat de 500 € (tout le monde peut solliciter commerçants, artisans, entreprises etc.... afin d'obtenir des lots, même petits !), merci d'avance
- Le 8 avril 2025 : Sortie à la journée en basse Corrèze (Collonges, Turenne etc.)
- Le 13 mai 2025 : Repas de printemps
- Le 17 juin 2025 : Journée en Corrèze Viaduc des Rochers Noirs (avec guide)
- Le 10 août 2025 : Expo vente du club à Gimel sur la place du village.
- Du 08 au 13 septembre 2025 : Voyage en Haute Savoie (40 inscrits à ce jour)

Le 18 novembre 2025 : 10 h 30 assemblée générale, paiement des cotisations, repas

Les journées récréatives continuent :

Le 4 février, le 4 mars, le 1er avril, le 6 mai, le 3 juin, le 1er juillet, le 5 août, le 2 septembre, le 7 octobre, le 4 novembre.

Bien vouloir s'inscrire le vendredi pour le mardi auprès de Marie-Claude au 06 84 79 31 02. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour passer une bonne journée....

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Le bureau

ASSOCIATION SON ET LUMIÈRE

Notre nouveau spectacle historique, dans l'enceinte du château médiéval au Bourg, en juillet dernier, a connu le succès. Malheureusement, nous avons dû annuler, en urgence, une représentation, en raison d'un épisode orageux.

Le 13 août, une partie de la troupe a participé, comme les années précédentes, à la balade contée dans le bourg, organisée par l'association Les Amis de Gimel.

Le 31 août, les bénévoles ont pu profiter d'une sortie entièrement financée par l'association et qui les a conduits dans le Puy de Dôme. Visite du château de Murol le matin, déjeuner dans un restaurant au bord du lac Chambon, puis découverte des fontaines pétrifiantes de Saint-Nectaire. Une journée fort appréciée par tous les participants et placée sous le signe du soleil, de la bonne humeur et de la détente.

Enfin, une trentaine de bénévoles amateurs ont présenté les 15, 16, 17, 22 et 23 novembre un nouveau spectacle cabaret. Comme pour les précédentes éditions, la troupe a eu à cœur d'offrir au public un programme éclectique de chansons, danses, sketches et parodies. Venus nombreux, les 556 spectateurs ont particulièrement apprécié cette prestation qui rassemble toutes les générations.



N'hésitez pas à venir nous rejoindre ; pour tout renseignement, contactez l'association :

Association Son et Lumière de Gimel - 3, Le Bourg - 19800 Gimel-Les-Cascades

06 51 66 84 85 - sonetlumiere.gimel@orange.fr - <http://gimelenscene.com>

Le bureau

ANIMATIONS A VENIR

Samedi 15 et dimanche 16 février 2025

Représentations de la nouvelle pièce de théâtre « Tempêtes à la gare », jouée par la troupe « Les Gimel Comédies », à l'espace culturel.

Samedi 1er mars, à 20 heures

Loto des écoles, organisé par l'Association des parents d'élèves des écoles de Gimel (APEEG), à l'espace culturel.

Samedi 15 mars, à 20 heures

Loto organisé par le club Les Cascadous , à l'espace culturel.

Dimanche 23 mars, toute la journée

18^{ème} salon des collectionneurs, brocante et vide grenier, organisé par l'Association Culture et Loisirs, à l'espace culturel et ses abords.

Mai (un dimanche après-midi pas encore déterminé)

Concours de pétanque organisé par l'Association des parents d'élèves des écoles de Gimel (APEEG), au complexe sportif à Orliaguet.

Samedi 21 juin après-midi

Fête des écoles, à l'espace culturel.



Responsable de la publication: Alain SENTIER
Conception et impression: Les imprimeurs Corréziens

Mairie de Gimel les Cascades (19800) - Tél. : 05.55.21.25.33

Courriel: mairie.gimellesscascades@wanadoo.fr

Site internet: www.gimellesscascades.fr